

Réf: Dossier N° 102478

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « LES MERVEILLES DE L'IVOIRE PRESTATIONS ET SERVICES » en abrégé « MIPS »

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO NDOTRE, Lot 458, Ilot 47

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/04/2022 , et enregistrés au CEPICI le 25/04/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LES MERVEILLES DE L'IVOIRE PRESTATIONS ET SERVICES » en abrégé « MIPS »

Objet :

- Transport de personnes et de marchandises
- Travaux de Construction ;
- Achat, vente de matériels et matériaux de construction ;
- Entretien de locaux ;
- Vente de Fournitures de bureau et de matériels informatique ;
- Travaux d'imprimerie ;
- Entretien et maintenance photocopieurs
- Vente de Consommables informatiques ;
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales

de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO NDOTRE, Lot 458, Ilot 47

Dirigeant(s) : Mme KONE TEPORO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-02359 du 29/04/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°18199/GTCA/RC/2022 du 29/04/2022

